

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 13

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 03 mai 2016

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du 09 mai 2016

Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire

Assistaient à la séance : M. Vincent FELDER, Mme Sylvie LABANCA, M. Bernard PALLOIS, adjoints, Mmes et MM. Maurice CHARTON, Jean-Marie CLAUDE, Astride KLINTZING, Odile SEITZ, Thérèse SROKA, Nadège WOLF, Jean-Paul ZANETTI

Procuration : Marie-Sarah CHARLIER à Odile SEITZ

Absents excusés : Mme Sylvie SISTEL

N°36/2016 :

Demande de subvention du Fonds National de Prévention

La commune de RUSS s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement les personnels, les partenaires sociaux de la collectivité et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de la collectivité et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la commune de RUSS, mobilisera sur 6 jours environ agents et représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;

- d'autoriser la Commune de Russ à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

N°37/2016 :
Fusion Ecole

Vu la demande de Madame La Directrice de l'Education Nationale
 Vu la demande de Monsieur L'Inspecteur de l'Education Nationale

Considérant que l'école de RUSS est divisée en deux écoles distinctes : Ecole Maternelle et Ecole Elémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fusionner les deux écoles pour créer l'école primaire de RUSS.

Charge Monsieur Le Maire d'en informer Monsieur Le Sous-Préfet ainsi que l'Education Nationale.

N°38/2016 :
Convention et subvention périscolaire

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une convention entre l'association « La case à toto » et la commune de RUSS concernant le périscolaire.

Considérant la demande de subvention de la « Case à Toto » pour le fonctionnement du périscolaire.

Le conseil municipal décide, 11 voix pour et 1 abstention, de charger Monsieur Le Maire à mettre en place ladite convention d'une durée d'un an renouvelable et l'autorise à la signer.

Décide à 11 voix pour et 1 abstention, de verser annuellement une subvention de 5000 € à l'association pour le fonctionnement du périscolaire. Cette subvention est en lien avec l'aide du PEDT perçue par la commune et sera révisable annuellement en fonction de l'aide perçue.

Les frais supplémentaires devront être supportés par les parents utilisateurs du périscolaire.

N°39/2016 :
Convention MJC : animation jeune

Depuis sa création en 1982, la MJC de Barembach propose de nombreuses activités sportives, de loisirs et culturelles aux jeunes de la Vallée de la Bruche.

En 2014, la MJC développe une animation jeune sur certains villages de la Vallée.

La MJC propose la mise en place de cette animation Jeune dans le village de RUSS.

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une convention entre la MJC et la commune de RUSS concernant cette animation.

Considérant la demande de subvention de la MJC pour le fonctionnement de cette animation.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour et 1 contre

- d'accepter la proposition d'animation jeune de la MJC sur une période test d'un an
- d'autoriser, Monsieur Le Maire signer ladite convention.
- de verser annuellement une subvention de 5000 € à la MJC pour le fonctionnement de l'animation jeune.

N°40/2016 :
Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
 Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des

collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société CDC FAST a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

- **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services de CDC FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

- autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;

- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services de CDC FAST pour le module d'archivage en ligne ;

- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Strasbourg, représentant l'Etat à cet effet ;

- donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune de CDC FAST

N°41/2016 : Travaux salle des fêtes

Vu la délibération du 25 février 2016

Vu l'avis de la commission travaux réuni le 03 mai 2016

Vu les 3 devis reçus en Mairie

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis l'entreprise ZANETTI.

Demande à Monsieur Le Maire de répondre au plan de financement ci-dessous :

Montant prévu des travaux :	25 785.80 € HT
Subvention Région :	5 157.16 €
Autofinancement :	20 628.64 € HT

Demande à Monsieur Le Maire de déposer un dossier de demande de subvention à la région au titre du plan Régional 2016.

N°42/2016 : Location Hangar

Suite à la remise des clefs de l'association Russ Animation du hangar situé au lotissement les Bruyères.

Vu la demande par des particuliers et des entreprises pour louer une partie du hangar.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De louer le hangar pour 2.50 € TTC le m2 / mois.
- Demande à Monsieur Le Maire de signer une convention avec chaque loueur.
- Demande à Monsieur Le Maire de se renseigner sur les assurances.
- Propose de mettre en place une commission, pour étudier chaque demande, composée de : M. Jean-Paul ZANETTI, M. Vincent FELDER, M. Bernard PALLOIS et M. Maurice CHARTON.

N°43/2016 : Fixation du prix du bois pour 2016

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide que le bois de chauffage en 2016 sera attribué selon les modalités suivantes :
- 1. Bois enstéré en bord de route :
 - Chêne : 43 € le stère
Volume limité à 7 stères par foyer fiscal et non cumulable avec les autres prestations
 - Hêtre et charme : 45 € le stère
Volume limité à 5 stères par foyer fiscal et non cumulable avec les autres prestations
Possibilité d'obtenir 2 stères de chêne en sus
- 2. Bois mort :
Carte forfaitaire de 20 € avec autorisation et contrôle du chef de triage
- 3. Billes en bord de route et fonds de coupes :
Leur attribution se fera par vente aux enchères réservée uniquement aux habitants de la commune. Le volume sera limité à 1 lot par foyer fiscal non cumulable avec les autres prestations.
 - Chêne en billes : 33€/m³
 - Hêtre en billes : 35 €/m³
 - Fond de coupe : 10 €/stère
- 4. Bois de service du personnel bûcheron retraité et des veuves de bûcherons
 - 18€/stère limité à 10 stères / an.
- 5. Bois de service du personnel communal
Le façonnage du bois de service du personnel communal sera confié à l'entreprise pour faire baisser le coût de production.

N°44/2016 : Demande de subvention

Décide, à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2016, à:

- Syndicat des Récoltants Familiaux : 50 €
- Association des Apiculteurs de la Haute Vallée de la Bruche : 50 € + 200 € de subvention exceptionnelle pour l'ouverture d'une miellerie au centre de Schirmeck.

Divers :

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'acheter des chaises et des tables pour la salle des fêtes de Schwartzbach afin d'éviter de déplacer et d'abîmer celles de la salle socioculturelle de RUSS. Le conseil municipal valide cette acquisition. De plus, pour faciliter l'organisation d'événement dans le village, Monsieur Le Maire propose de faire l'achat d'une deuxième tonnelle d'une dimension de 6 X 12 (dimension égale à la première). Le conseil municipal accepte cette proposition et charge Monsieur Le Maire de commander cette tonnelle.

Monsieur Le Maire informe que les travaux du nouveau garage de la SCI STEINBACH sont arrêtés jusqu'à nouvel ordre. En effet, l'ONMA demande à la SCI STEINBACH de réaliser une étude concernant la loi sur l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00.

GIROLD Marc - Maire	
FELDER Vincent - Adjoint au Maire	
LABANCA Sylvie- Adjoint au Maire	
PALLOIS BERNARD – Adjoint au Maire	
WOLF Nadège – Conseillère Municipale	
CLAUDE Jean-Marie - Conseiller Municipal	
ZANETTI Jean-Paul - Conseiller Municipal	
SEITZ Odile - Conseillère Municipale	
SISTEL Sylvie - Conseillère Municipale	
SROKA Thérèse - Conseillère Municipale	
CHARTON Maurice - Conseiller Municipal	
KLINTZING Astride - Conseillère Municipale	
CHARLIER Marie-Sarah - Conseillère Municipale	